



## RÈGLEMENT SPORTIF 2024

### LONGBOARD FREERIDE

<b>1. GÉNÉRAL</b>	<b>2</b>
<b>2. LE FREERIDE</b>	<b>2</b>
2.1 Descriptif du freeride	2
2.2 Programme du freeride	2
<b>3. CONDITIONS ET MATÉRIELS OBLIGATOIRES</b>	<b>2</b>
3.1 Conditions d'accès	2
3.2 Matériel autorisé	3
3.2.1 Le Longskate	3
3.2.2 La streetluge	3
3.2.3 Les rollers	3
3.2.4 Les Buttboards	3
3.2.5 Les Drift Trike	3
3.3 Équipements coureurs	4
3.4 Niveau de pratique minimale	4
<b>5. ASSURANCE</b>	<b>5</b>
<b>6. ANNULATION ET ENGAGEMENT</b>	<b>5</b>
<b>7. RÉCLAMATIONS</b>	<b>6</b>
<b>8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>9. DROIT À L'IMAGE</b>	<b>6</b>

# OUTDOORMIX FESTIVAL



## 1. GÉNÉRAL

L'épreuve de "LONGBOARD FREERIDE" est organisée dans le cadre de l'édition 2024 de l'Outdoormix Festival, du vendredi 17 mai au lundi 20 mai 2024.

Cet événement est co-organisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. BRICE Clovis en qualité de président et la FFRS.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions pour les quatre journées d'épreuve.

Le check-in et les inscriptions sont clôturées 2 h avant chaque rassemblement.

## 2. LE FREERIDE

### 2.1 Descriptif du freeride

Il s'agit d'un contest convivial se déroulant du vendredi 17 mai au lundi 20 mai 2024. Il s'agit d'un Freeride sur la route de Baratier prévue à cet effet.

La route se situe en direction de la station des Orres, à cinq minutes en voiture et à trente minutes à pied du plan d'eau d'Embrun.

Celle-ci est d'une distance d'environ 3 km, d'un dénivelé négatif d'environ 250 mètres et composée de 5 virages en épingle. La pente moyenne de la piste est de 8,3 %.

### 2.2 Programme du freeride

<b>VENDREDI 17 MAI</b>	10 h → 18 h
<b>SAMEDI 18 MAI</b>	09 h → 18 h 30
<b>DIMANCHE 19 MAI</b>	09 h → 17 h
<b>LUNDI 20 MAI</b>	09 h → 16 h

## 3. CONDITIONS ET MATÉRIELS OBLIGATOIRES

### 3.1 Conditions d'accès

L'accès au Freeride est ouvert à toutes et à tous, licenciés FFRS et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

Les concurrents possédant une licence délivrée par la Fédération Française de Roller et Skateboard mentionnant l'aptitude à la pratique du longboard pourront y participer. Ils devront fournir leur licence ou photocopie lisible.

Les personnes non licenciées pourront également prendre part au Freeride à la condition de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Longboard datant de moins de 3 ans à la date de l'évènement.

# OUTDOORMIX FESTIVAL



Des frais supplémentaires à hauteur de 10 € seront à payer à l'inscription.

Toute inscription est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation. L'âge minimum requis est de 14 ans.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur site Internet [www.outdoormixfestival.com](http://www.outdoormixfestival.com) ou à l'accueil de l'événement), avoir transmis les documents nécessaires et être équipé du matériel requis. Il est demandé à un mineur de fournir en plus des autres documents une autorisation parentale à la pratique du longboard.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent **doit passer à l'accueil du village événement au plan d'eau d'Embrun** pour le check-in. Attention, un participant qui n'aura pas été au check-in ne pourra pas participer à l'épreuve.

## 3.2 Matériel autorisé

### 3.2.1 Le Longskate

Le poids total ne doit pas excéder six (6) kg.

La longueur maximale est de cent cinquante (150) cm.

La largeur maximale est de cinquante (50) cm.

### 3.2.2 La streetluge

Le poids total ne doit pas excéder vingt-cinq (25) kg.

La longueur ne doit pas excéder trois cents (300) cm.

La largeur maximale est de soixante (60) cm.

L'avant et l'arrière de la luge doivent posséder un tampon absorbant les chocs, si l'engin dépasse six (6) kilos.

### 3.2.3 Les rollers

Les rollers avec deux paires de roues parallèles ou avec un maximum de 6 roues en ligne sont acceptés. Les critères suivants sont à respecter :

- Leur longueur ne doit pas dépasser 50 cm (d'axe à axe).
- Les patins doivent être fermement fixés et solidaires aux chaussures.
- Les axes de fixation ne doivent pas dépasser des roues ou platines. Tout système de freinage mécanique est interdit.

### 3.2.4 Les Buttboards

Les Buttboards doivent être faits d'une pièce de bois de maximum 125 cm de long et 30,5 cm de large, avec des roues de diamètre de 70 mm maxi et des trucks et roues qui ne dépassent pas de la planche.

### 3.2.5 Les Drift Trike

Les Drift Trike ne sont pas autorisés à rouler sur la piste de freeride à Baratier pendant les temps programmés de Freeride, à savoir entre 9 h et 18 h entre le vendredi 17 et le lundi 20 mai 2024.

# OUTDOORMIX FESTIVAL



## 3.3 Équipements coureurs

Le port du casque intégral sera obligatoire ainsi que les coudières, les genouillères, la dorsale et les gants et pucks. Les combinaisons intégrales sont fortement conseillées et recommandées.

Nous rappelons que les protections ont pour fonction de vous protéger, nous vous recommandons de les garder même en dehors du circuit.

## 3.4 Niveau de pratique minimale

Chaque participant doit savoir freiner et se diriger. Le juge arbitre se réserve le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres. (Ex : les réels débutants ayant moins de 15 à 20 heures de pratique).

Vrais débutants s'abstenir. L'organisateur ne fera aucun remboursement de pass longboard dans le cas où une personne n'a pas le niveau pour descendre la piste de freeride. Il est de la responsabilité de chaque coureur de se tenir informé du niveau de la descente.

## 4. PARCOURS / BALISAGE / CHRONOMÈTRE

Pour le parcours de Freeride, il s'agit d'un parcours de 3 km, 250 mètres de dénivelé négatif, 5 virages en épingle. Ce parcours est unique et chaque participant devra l'emprunter.

La route est fermée pendant les descentes des participants. Des filets et matelas sont installés tout le long de la route afin de sécuriser les sportifs.

Le départ et l'arrivée du parcours sont physiquement marqués par des installations.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité. Dans ce cas, des messages seront diffusés par le biais de la sonorisation générale.

Le Commissaire de Course est chargé du contrôle des aspects sportifs et sécuritaires de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable des temps morts pour les problèmes mécaniques et l'application des sanctions. Il fera également office de Délégué Technique (DT) si personne n'a été désigné à cet effet.

Les pénalités suivantes seront sanctionnées :

- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse sur la piste : mise hors course.
- Refus d'obtempérer auprès d'un commissaire : mise hors course.
- Descente pendant la remontée des sportifs ou lors de l'ouverture de la route : mise hors course.
- Absence des protections obligatoires durant la course : mise hors course.

# OUTDOORMIX FESTIVAL



Cette liste est non exhaustive et toute pénalité pourra être décidée par le Commissaire de course si un concurrent ne respecte pas le présent règlement de course, qui aurait un comportement dangereux ou nuirait au bon déroulement de l'épreuve.

Des signaleurs seront situés tout au long de la route constituant le parcours afin de veiller à la sécurité des coureurs, mais aussi à la bonne application des règles de l'épreuve par tous les concurrents.

Les compétiteurs sont conscients des risques encourus en participant à l'épreuve et sur les dangers de la route pratiquée.

## **5. ASSURANCE**

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle de ses salariés et celle des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuel accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

## **6. ANNULATION ET ENGAGEMENT**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à l'épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une partie de l'épreuve est à la responsabilité du directeur de course.

**ATTENTION** : en cas de force majeure ou de mauvaise météo, l'organisation se réserve le droit de déplacer les épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence d'un sportif aux horaires modifiés des épreuves.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course

# OUTDOORMIX FESTIVAL



juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

## **7. RÉCLAMATIONS**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du sportif dans un délai de 60 min après la constatation des faits.

## **8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

## **9. DROIT À L'IMAGE**

Par sa participation à l'épreuve de "LONGBOARD FREERIDE" lors de la 10<sup>e</sup> édition de l'Outdoormix Festival qui se tiendra du 17 au 20 mai 2024, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.